

DECISION N°57/24

Attribution du marché relatif à la maintenance des installations de gaz naturel pour véhicules du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence parue sur Le Parisien, annonce 1052729, le 23/10/2024, et sur la plateforme dematis: <http://www.e-marchespublics.com/>, annonce 1052729, le 23/10/2024,

Vu l'unique offre remise par la société *CHANGE*, 65 B rue Alexandre Dumas, 69120 VAULX EN VELIN,

Considérant la nécessité pour SIOM de la Vallée de Chevreuse de faire entretenir ses installations de gaz naturel pour véhicules,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché relatif à la maintenance des installations de gaz naturel pour véhicules du SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société *CHANGE*, 65 B rue Alexandre Dumas, 69120 VAULX EN VELIN,

ARTICLE 2 :

Une seule offre a été reçue, elle a été jugée acceptable. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	CHANGE

En conséquence, le marché est attribué à la société *CHANGE*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées à l'article R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique

ARTICLE 3 :

Le marché est un accord-cadre qui comprend des prix forfaitaires ainsi que des prix unitaires avec détermination de minimum et maximum, en application des articles R2162-4 et R2362-8 et suivants du Code de la Commande Publique.

La conduite et l'entretien courant (P2), ainsi que l'astreinte, sont rémunérés par un montant forfaitaire, et la fourniture de matériels dans le cadre de l'entretien courant, le gros entretien et le renouvellement des matériels (P3), ainsi que l'intervention d'urgence, sont rémunérés sur la base de prix unitaires, après émission de bons de commande.

S'agissant de la partie à bons de commande et traité à prix unitaires, les minimum et maximum sont exprimés en montants, comme suit :

- Montant minimum annuel : 0 €
- Montant maximum annuel : 10 000 € HT

Le montant forfaitaire annuel s'élève à 45 504,29 € HT, soit 54 605,14 € TTC.

Le prix unitaire à la demi-journée d'un technicien est de 430 € HT et le prix unitaire à la journée est de 715 € HT.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre de l'année courante. Il pourra être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de la date de notification.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

30 2024

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le :
- affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC57_2024
Date de la décision:	2025-01-09 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché relatif à la maintenance des installations de gaz naturel pour véhicules du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20250109-DC57_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20250109-DC57_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	949
<i>nom original:</i> DC 57 2024.pdf	application/pdf	280767
<i>nom de métier:</i> 99_AU-091-200062321-20250109-DC57_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	280767

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	9 janvier 2025 à 14h17min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 janvier 2025 à 14h20min04s	l'enveloppe 1156949 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	9 janvier 2025 à 14h25min10s	
Acquittement reçu	9 janvier 2025 à 14h30min09s	Reçu par le miat le 2025-01-09